Conditions générales de vente

En vigueur à partir du 23 Novembre 2026.

1. Objet

Ces conditions générales de vente s'appliquent à tout abonnement à BatchDash vendu par Narrativium SASU, au capital de 1 000 €, RCS Paris 130 378 219, siège social: 47 rue Vivienne, 75002 Paris, France ("nous"), à une entreprise ("vous"). Elles complètent les conditions générales d'utilisation, qui s'appliquent aussi. Vous les acceptez en créant votre compte, puis à chaque abonnement ou changement d'option de paiement. La version acceptée est conservée avec votre abonnement.

Elles prévalent sur vos propres conditions générales, d'achat par exemple, sauf accord écrit contraire.

2. Une vente entre professionnels

Nous vendons BatchDash uniquement à des entreprises, pour leur activité professionnelle. Les règles que le Code de la consommation accorde aux acheteurs particuliers, dont le droit de rétractation de 14 jours, ne s'appliquent pas. À l'abonnement, vous indiquez la raison sociale de votre entreprise, son pays et, si elle en a déjà un, son numéro d'immatriculation.

3. Formules et options de paiement

Le contenu d'une formule et ses limites sont affichés dans l'application avant l'abonnement. Une formule propose une ou plusieurs options de paiement. Chacune fixe le rythme des paiements, la durée d'engagement, la durée de l'essai gratuit et le délai de remboursement. Avant le paiement, la dernière étape reprend l'option choisie: le montant et la date du premier prélèvement, l'engagement, le délai de remboursement et la façon de résilier. L'e-mail de confirmation le reprend aussi.

Une formule vendue sur devis suit ce que dit le devis, et ces conditions pour tout ce qu'il ne prévoit pas.

4. L'essai gratuit

Une option de paiement peut comporter un essai gratuit, dont la durée est indiquée avant l'abonnement. Vous enregistrez une carte de paiement au début de l'essai, et rien n'est prélevé pendant celui-ci. Nous vous écrivons avant la fin, avec la date et le montant du premier prélèvement.

Si vous n'avez pas résilié à la fin de l'essai, l'abonnement démarre et le premier paiement est prélevé sur cette carte.

L'essai gratuit est offert une fois par compte et une fois par espace de travail. Un espace de travail qui en a déjà eu un, quel que soit le compte, paie dès le départ.

5. Prix et TVA

Les prix sont exprimés dans la devise affichée au paiement, hors taxes. La TVA s'y ajoute quand elle s'applique:

- pour une entreprise établie en France, la TVA française au taux en vigueur;
- pour une entreprise établie dans un autre pays de l'UE qui fournit un numéro de TVA valide, pas de TVA française: l'autoliquidation s'applique;

- pour une entreprise établie dans un autre pays de l'UE qui n'en fournit pas, la TVA de ce pays au taux en vigueur;
- pour une entreprise établie hors de l'UE, pas de TVA française; les taxes dues dans votre pays restent à votre charge.

Nous pouvons modifier nos prix. Un nouveau prix s'applique à partir de votre prochain renouvellement, et nous vous en informons au moins 30 jours avant. Un engagement en cours garde son prix jusqu'à son terme. Si vous n'acceptez pas le nouveau prix, résiliez avant le renouvellement.

6. Remises

Un code promo se saisit sur la page de paiement. Chaque code indique ce qu'il retire, sur quels paiements et jusqu'à quand il peut servir. Un code ne sert qu'une fois par espace de travail, et il ne s'ajoute pas après le paiement.

Une entreprise qui passe à BatchDash depuis un autre logiciel de production ou de stock peut demander une remise de changement d'outil depuis la page de facturation, jusqu'à 30 jours après son premier paiement, avec une facture récente de ce logiciel comme justificatif. Nous examinons chaque demande et répondons par e-mail. Accordée, elle réduit de moitié chacun des paiements de vos six premiers mois, et la moitié de ceux déjà payés est remboursée; l'e-mail indique les paiements concernés. Si vous changez d'option de paiement avant la fin de ces six mois, les mois qui restent sont retirés à moitié prix de la nouvelle option. La facture envoyée est supprimée 30 jours après la décision, ou dès que vous retirez la demande, comme l'explique la politique de confidentialité.

Les remises ne se cumulent pas. Quand deux pourraient s'appliquer, vous bénéficiez de la plus avantageuse.

7. Paiement

Un abonnement se paie d'avance, par carte ou par un autre moyen proposé au paiement, via notre prestataire de paiement Stripe. Une option payée en plusieurs fois, comme 12 mois payés chaque trimestre, prélève chaque échéance au début de son trimestre. Nous ne voyons ni ne stockons jamais votre numéro de carte. Une facture est émise à chaque paiement et reste disponible depuis la page de facturation.

8. Quand un paiement échoue

Si un paiement échoue, Stripe réessaie dans les jours qui suivent et nous vous prévenons par e-mail. L'espace de travail garde sa formule pendant ce temps.

Si le paiement échoue encore, l'abonnement prend fin. Pour un engagement payé en plusieurs fois, les échéances restantes jusqu'à la fin de l'engagement restent dues, et les pénalités de retard ci-dessous s'y appliquent.

Toute somme impayée à son échéance porte de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, des pénalités de retard au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points, et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article L441-10 du Code de commerce).

9. Engagement et renouvellement

Une option sans engagement se renouvelle d'elle-même à la fin de chaque période de facturation jusqu'à sa résiliation.

Une option avec engagement, par exemple de 12 mois, vous engage pour toute cette durée, que vous la payiez en une fois ou en plusieurs. À la fin de la durée, l'abonnement se renouvelle de lui-même pour la même durée et la même option, sauf résiliation avant cette date. Nous vous écrivons avant chaque renouvellement, avec sa date et son montant.

10. Changer de formule

Passer à une formule supérieure ou à un engagement plus long prend effet immédiatement, et vous payez la différence pour les jours restants de la période en cours. Passer à une formule inférieure, à un engagement plus court ou au même engagement payé autrement prend effet à la fin de votre engagement en cours, ou à la fin de la période déjà payée si vous n'avez pas d'engagement. Un changement qui prend effet tout de suite garde la fin de votre engagement en cours: la nouvelle option est payée jusqu'à ce jour, même si elle n'a pas d'engagement.

Un complément, module ou supplément, est un abonnement mensuel à part, à côté de votre formule, payé avec la même carte. Son premier mois est prélevé le jour où vous l'ajoutez, puis chaque mois à cette date. Ajouté pendant un essai gratuit, il est prélevé à partir de la fin de l'essai. Les suppléments ajoutés en cours de mois sont facturés pour les jours restants. Un mois commencé n'est pas remboursé. Un complément retiré, ou dont la formule prend fin, n'est plus prélevé et reste actif jusqu'à la fin du mois déjà payé. Un supplément réduit est facturé moins à partir du mois suivant. Pour passer à une formule qui ne prend pas l'un de vos compléments, retirez-le d'abord.

11. Résiliation

Un propriétaire peut résilier à tout moment depuis la page de facturation. L'abonnement cesse alors de se renouveler. Sans engagement, l'espace de travail garde sa formule jusqu'à la fin de la période déjà payée. Avec engagement, il la garde jusqu'à la fin de la durée d'engagement, et les échéances restantes de cette durée sont prélevées à leur date.

Pendant un délai de remboursement, résilier met fin à l'abonnement le jour même et rembourse le paiement, comme l'explique la section suivante.

12. Remboursements

Certaines options de paiement comportent un délai de remboursement, indiqué avant le paiement et dans l'e-mail de confirmation. Si un propriétaire résilie pendant ce délai, l'abonnement prend fin le jour même et le paiement concerné est remboursé sur le moyen de paiement qui l'a réglé, avec un avoir. Le remboursement est le montant payé, moins les frais de traitement que notre prestataire de paiement a retenus sur ce paiement. Rien d'autre n'est alors dû pour cet engagement. Deux délais peuvent s'appliquer: l'un après le premier paiement d'un abonnement, l'autre après chaque renouvellement d'un engagement. Le délai après un premier paiement n'est offert qu'une fois par compte et une fois par espace de travail, comme l'essai gratuit.

En dehors d'un délai de remboursement, et sauf quand la loi l'impose, une période ou un engagement commencé n'est pas remboursé, que vous résiliiez ou passiez à une formule inférieure. Si un prélèvement vous semble erroné, écrivez-nous via le formulaire de contact et nous l'examinerons.

13. Supprimer un espace de travail

Supprimer un espace de travail met fin à son abonnement immédiatement. Pendant un délai de remboursement, le paiement concerné est remboursé comme ci-dessus. En dehors, le temps payé restant n'est pas remboursé, et pour

un engagement payé en plusieurs fois, les échéances restantes de la durée sont facturées et prélevées immédiatement. La fenêtre de suppression affiche le montant avant confirmation.

L'espace se ferme aussitôt pour toute l'équipe. Ses données sont effacées 30 jours plus tard, et d'ici là nous pouvons le rétablir sur demande. Nous gardons une courte trace de la suppression (le nom de l'espace, l'adresse e-mail du propriétaire, les références de facturation et la confirmation donnée) pendant 10 ans, comme preuve et pour notre comptabilité. Les factures restent chez Stripe pendant la même durée.

14. Usage raisonnable

Les seules limites fermes d'une formule sont celles qu'elle affiche, comme le stockage, les requêtes IA ou les places.

Quand l'usage d'un espace de travail est très au-dessus de celui des autres espaces sur la même formule, par exemple en lots, commandes ou documents enregistrés, en accès automatisés ou en demandes au support, nous pouvons lui proposer une formule Entreprise, sur devis.

Nous vous écrivons d'abord, chiffres à l'appui, avec une proposition. Rien ne change avant la fin de votre engagement ou de la période payée en cours, et nous n'ajoutons jamais de frais que vous n'avez pas acceptés. Si vous préférez ne pas changer, nous pouvons ne pas renouveler votre abonnement à la fin de cette durée, en vous prévenant au moins 30 jours avant.

15. Formules Entreprise

Une formule Entreprise est conçue pour un espace de travail et vendue sur devis. Le devis fixe le prix, la durée, les conditions de paiement et ce qui diffère de ces conditions, comme une instance dédiée ou le lieu d'hébergement des données. Vous l'acceptez en ligne depuis le lien que nous vous envoyons, ou en le signant, et cette acceptation forme le contrat.

Une formule Entreprise peut se payer par carte, ou sur facture envoyée par e-mail, réglée par virement ou par carte depuis sa page de paiement. Une facture est payable à la date qu'elle indique, et les pénalités de retard ci-dessus s'y appliquent. L'espace de travail garde sa formule pendant ce temps; une facture encore impayée 30 jours après cette date met fin à l'abonnement, comme un paiement échoué.

16. Suspension et résiliation de notre côté

Nous pouvons suspendre un espace de travail dont le paiement est en retard, et nous le rétablissons une fois la somme payée.

Quand un paiement est contesté auprès de la banque, ou lui est signalé comme frauduleux, l'espace de travail reste ouvert mais sa facturation est suspendue jusqu'à ce que nous l'ayons examiné: l'abonnement ne se renouvelle plus, et aucun nouveau paiement ni changement de carte n'aboutit. Un espace de travail payé avec une carte que son titulaire n'a pas autorisée peut être fermé, avec les comptes de ses propriétaires, sans remboursement.

Si vous manquez à ces conditions ou aux conditions générales d'utilisation, nous pouvons suspendre l'espace immédiatement et mettre fin à l'abonnement par e-mail, sans mise en demeure préalable. Les sommes déjà payées ne sont alors pas remboursées.

Nous pouvons aussi mettre fin à un abonnement pour tout autre motif, en vous prévenant au moins 30 jours à l'avance. Le temps payé restant après la fin est alors remboursé, et les échéances restantes ne sont plus dues.

17. Responsabilité

BatchDash est fourni en l'état et selon sa disponibilité, comme le prévoient les conditions générales d'utilisation, sans autre garantie que celles qu'impose la loi. Nous ne répondons que des dommages directs dont vous prouvez qu'ils résultent de notre fait. Nous ne répondons pas des dommages indirects, comme une perte de bénéfice ou de clientèle, la perte de données que vous auriez pu exporter, ou une interruption d'activité.

Lorsque notre responsabilité est engagée, elle est plafonnée, toutes réclamations confondues, au prix que vous avez payé pour la période de facturation au cours de laquelle le fait générateur est survenu. Ce plafond ne s'applique pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni à une responsabilité que la loi interdit de limiter.

18. Force majeure

Aucun de nous ne répond d'un manquement dû à un événement qui échappe à son contrôle, au sens de l'article 1218 du Code civil, comme une panne majeure chez un prestataire, une catastrophe naturelle ou une décision des pouvoirs publics. Les obligations touchées sont suspendues tant qu'il dure. S'il dure plus de 30 jours, chacun de nous peut mettre fin à l'abonnement par e-mail.

19. Modification des conditions

Nous pouvons modifier ces conditions. Nous annonçons une modification dans l'application ou par e-mail au moins 15 jours avant qu'elle s'applique à votre compte, sauf si la loi impose un délai plus court. Un engagement en cours ou une période déjà payée se termine sous les conditions en vigueur à son début. Continuer à utiliser BatchDash après leur entrée en vigueur vaut acceptation des nouvelles conditions. Si vous ne les acceptez pas, résiliez avant votre prochain renouvellement. Un compte créé après la publication d'une nouvelle version l'accepte à l'inscription.

20. Dispositions générales

Nous pouvons transférer ce contrat à une autre société dans le cadre d'une cession ou d'une réorganisation de l'activité qui exploite BatchDash, et nous vous en informons. Vos droits suivent le contrat. Céder les vôtres demande notre accord écrit.

Si une clause est jugée nulle, les autres continuent de s'appliquer, et ne pas se prévaloir d'une clause une fois n'y vaut pas renonciation. Les clauses qui par nature survivent au contrat, comme le paiement, la responsabilité et le droit applicable, restent en vigueur après sa fin.

21. Droit applicable et litiges

Ces conditions sont régies par le droit français. Avant toute action en justice, nous cherchons chacun pendant 30 jours à régler un différend à l'amiable, à compter d'une notification écrite. À défaut, les tribunaux de Paris sont seuls compétents.

Ces conditions existent en français et en anglais. En cas de différence, la version française prévaut.
